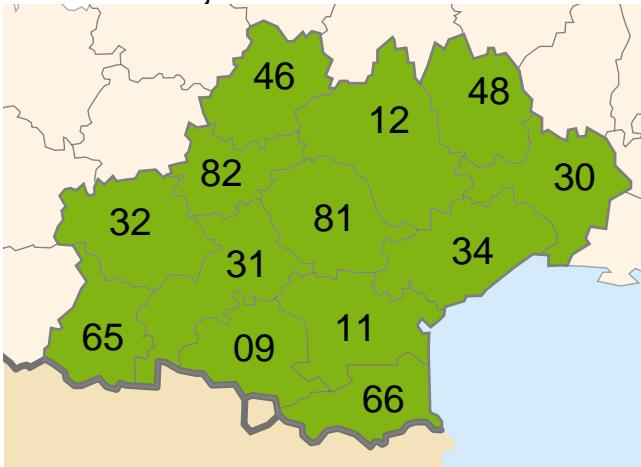
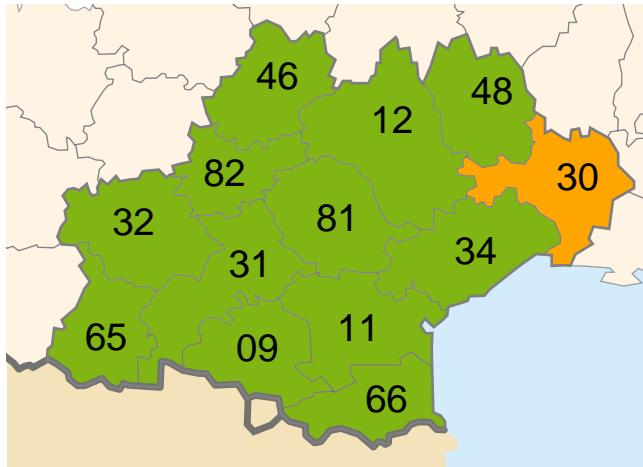


SITUATION

Aujourd'hui le 21/08/2018



Demain le 22/08/2018



Aujourd'hui le 21/08/2018			Demain le 22/08/2018			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂	O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)			AP du 10/08/2017
			Aude (11)			AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)			AP du 17/08/2017
			Gard (30)			AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)			AP du 26/10/2017
			Gers (32)			AP du 04/08/2017
			Hérault (34)			AP du 04/08/2017
			Lot (46)			AP du 06/09/2017
			Lozère (48)			AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)			AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)			AP du 20/07/2017
			Tarn (81)			AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)			AP du 26/07/2017

Légende:

Procédure d'alerte

Procédure d'information

Pas de procédure

O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Les fortes chaleurs et le vent faible prévus pour mercredi 22 août sur le département du Gard devraient être à l'origine d'une augmentation des concentrations d'ozone (O₃).

Atmo Occitanie prévoit un dépassement du seuil d'information et de recommandations pour mercredi 22 août sur le département du Gard.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques estivales, avec des températures élevées (au-dessus de 30°C en journée), favorisent la production photochimique d'ozone et conduisent à l'augmentation des concentrations sur le département du Gard avec un risque de dépassement du seuil d'information et de recommandations (180 µg/m³).

EVOLUTION :

Pour jeudi 23 août, les conditions météorologiques prévues sur le Gard (vent important) devraient favoriser la dispersion des masses d'air et ainsi entraîner la diminution des concentrations d'ozone sur ce département.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES**Recommandations de protection individuelle**

Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques	- Limitez-les sorties durant l'après-midi. - Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.
Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

A la maison / au travail	- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. - Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
Déplacements	- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
Industriels	- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] :
06.85.52.83.44



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44

